

SOCIETE GENERALE

Société Anonyme au capital de 1.003.724.927,50€
Siège social : 29, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mai, à seize heures, les actionnaires de SOCIETE GENERALE se sont réunis en Assemblée générale mixte de Société Générale à la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, 75005 Paris, sur première convocation du Conseil d'administration faite par avis publié le 17 avril 2024 dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n°47 et dans le Journal d'Annonces Légales « Les Petites Affiches » sous référence n° 733875. L'avis de réunion prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce a été publié dans le « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n° 30 du 8 mars 2024.

L'arrêté de la feuille de présence a été valablement complété et signé.

La Présidence est assurée par Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI, Président du Conseil d'administration qui déclare la séance ouverte et procède aux formalités d'ouverture de l'Assemblée.

-----/-----

Pour la constitution du bureau, sont appelés comme Scrutateurs les deux actionnaires désignés par le Conseil d'administration parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote et acceptant cette fonction, à savoir Madame Nogoye DIENG, représentant BNP Paribas Asset Management et Monsieur Edouard DUBOIS, représentant Amundi Asset Management S.A.

Monsieur Patrick SUET, Secrétaire du Conseil d'administration, est désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués selon les procédures légales et réglementaires :

- Monsieur Micha MISSAKIAN, pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres ;
- Monsieur Jean-Marc MICKELER, pour le cabinet DELOITTE ET ASSOCIES.

Il est tenu à disposition des actionnaires sur le bureau de l'Assemblée les documents usuels, dont la liste s'affiche en séance. Les documents et renseignements légaux constituant la documentation préalable à l'Assemblée, et dont la liste s'affiche également en séance, ont été régulièrement mis en ligne sur le site de SOCIETE GENERALE et adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège administratif de SOCIETE GENERALE.

-----/-----

Le Président propose alors de passer au vote et annonce un quorum de 55,61% correspondant à 423.959.774 actions pour 24 872 actionnaires présents ou représentés.

-----/-----

Résolutions

----/-----

Dix-huitième résolution (Mission de certification des comptes - nomination de la société KPMG S.A. en qualité de commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société KPMG S.A., dont le siège social est Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, en remplacement de la société Deloitte & Associés, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale et ne peut être renouvelé, ce cabinet ayant atteint la durée maximale de mandats prévue par les articles L. 821-45 (anciennement L. 823-3-1) du Code de commerce et 17 du Règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014. Ce mandat, d'une durée de six (6) exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le commissaire aux comptes a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

Dix-neuvième résolution (Mission de certification des comptes - nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit, dont le siège social est 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483, aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Ernst & Young et Autres, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale et ne peut être renouvelé, ce cabinet ayant atteint la durée maximale de mandats prévue par les articles L. 821-45 (anciennement L. 823-3-1) du Code de commerce et 17 du Règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014. Ce mandat, d'une durée de six (6) exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le commissaire aux comptes a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

----/-----

Trente-troisième résolution (Pouvoirs pour les formalités).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts, formalités et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

----/-----

Résultats en nombre de voix

Résolutions		Pour		Contre		Abstention (*)	
		Voix	%	Voix	%	Nombre	%
18	Mission de certification des comptes - nomination de la société KPMG S.A. en qualité de commissaire aux comptes	437.331.556	99,67%	1.459.889	0,33%	3.221.945	0,73%
19	Mission de certification des comptes - nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes	437.343.354	99,66%	1.480.530	0,34%	3.179.009	0,72%
33	Pouvoirs pour les formalités	437.539.978	99,74%	1.124.289	0,26%	3.260.910	0,74%

(*) Le pourcentage de l'abstention est calculé par rapport à l'ensemble des voix exprimées (pour, contre et abstention)

-----/-----

Pour extrait certifié conforme à
l'original,



Patrick SUET

Secrétaire de l'Assemblée